

■ barbossi

Une association relance la polémique sur le projet de décharge

C'ÉTAIT à l'occasion de la dernière assemblée générale de l'AIDCM⁽¹⁾. Le président, Max Gallaurchi, dénonçait publiquement la supposée volonté du maire de favoriser l'implantation d'une décharge départementale sur le domaine naturel de Barbossi. « Henri Leroy a bel et bien donné son accord, dès le départ. Sa volonté est de ne rien dire de définitif sur le projet et de maintenir le dossier en sommeil jusqu'aux élections », mentionne le compte-rendu de l'assemblée générale.

Le maire porte plainte

Informé de ces propos, Henri Leroy a aussitôt porté plainte contre le président de l'association, Max Gal-



Des propos tenus en public par Max Gallaurchi (au centre) ont provoqué la colère du maire de Mandelieu.
(Photo A. B. -)

laurchi, pour « dénigrier son image et discréditer l'image du premier magistrat de la com-

mune ». Et de s'expliquer sur ce dossier politiquement très sensible : « Ces allégations visent à me

faire passer pour un menteur ! Je refuse catégoriquement ce centre de déchet. Mon PLU l'exclut totalement. Et il faudrait, en plus, contourner le classement de l'Estérel et modifier la Directive territoriale d'aménagement. C'est aujourd'hui impossible. D'ailleurs, si le conseil général⁽²⁾ voulait vraiment mettre le CET à Barbossi, il pouvait attaquer le PLU. Il ne l'a pas fait. Maintenant le PLU a force de loi. Le conseil municipal a également voté à l'unanimité une motion pour rejeter ce projet », se défend-il, nié au vu.

« Ce n'est pas pour y garder des chèvres »

Ce qui ne suffit pas à convaincre le président de

l'AIDCM : « Nous considérons qu'il n'y a pas eu de démenti officiel des autorités, que l'affaire est en sommeil à cause des élections. Le maire est dépassé car un bail a été signé pour louer les terrains de Barbossi et y mettre la décharge (voir ci-dessous). Quand vous avez une société puissante qui verse des millions pour louer des terrains, ce n'est pas pour y garder des chèvres », renchérit Max Gallaurchi.

PIERRE VALET

1) AIDCM : Association d'Informations et de défense de la commune de Mandelieu.

2) Le conseil général a compétence pour mettre en œuvre le Plan départemental des déchets qui prévoit la création dans les A.-M. d'un centre de stockage des déchets pour 2010.

Sud-Est Assainissement : le bail qui fait peur

LE PROPRIÉTAIRE des terrains de Barbossi a signé le 7 janvier 2005, un bail emphytéotique de 25 ans pour la location de 105 hectares au profit de la société Sud-Est Assainissement.

Le contrat autorise : « La réalisation et l'exploitation d'installations de valorisation et d'enfouissement des déchets comprenant un centre de stockage de déchets ultimes, une unité de prétraitement par méthanisation ou incinération et une unité de

déshydratation des boues ». On ne peut être plus précis. Ce bail n'est, en fait, qu'une anticipation quelque peu spéculative de la part de Sud-Est Assainissement. La société parle ainsi sur un des rares terrains (mais pas le seul), techniquement capable d'accueillir un tel centre de déchets. Une façon d'être en position de prendre le marché, s'il se présente. D'ailleurs les termes du bail prévoient explicitement sa résiliation

si l'exploitation d'un CET se révèle impossible pour des raisons techniques, juridiques ou réglementaires.

« On a interrompu les études préliminaires »

Et de l'aveu même de Sud-Est Assainissement, l'issue du projet est devenue pour le moins incertaine : « Il y a des contraintes trop importantes sur le site de Barbossi. On a interrompu les études préliminaires

du projet, explique Jean-Marie Bertin, directeur des activités de traitements de Sud-Est Assainissement, mais on ne résilie pas le bail tout de suite. Nous avons le droit d'attendre. »

Rien n'est donc joué. Le pari coûte à la société pas moins de 600 000 € H.T. (déjà versés) pour les trois premières années de loyer et 400 000 € H.T. par an ensuite, jusqu'à l'éventuelle mise en service des installations.